**Annexe 2 à l’acte d’engagement relative aux clauses sociales**

Le titulaire,

Représenté par : Nom du signataire

Prénom

Qualité

* Déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment de l’article N° VI.2.1 du cahier des clauses administratives particulières relatif à l’action obligatoire d’insertion.
* S’engage à réserver, dans le cadre de l’exécution du marché, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué à l’article VI.2.1 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
* S’engage à prendre l’attache de l’EPEC, facilitateur désigné par l’Administration, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d’action prévisionnel devra être élaboré à cet effet et validé par l’EPEC.
* S’engage à fournir, à la demande de l’Administration et dans un délai qui lui sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

Fait à ……………………………………. Le ……………………

Le Titulaire

(Signature et cachet)